

GUATÉMALA

Déni de justice

Menaces et tentatives d'intimidation à l'encontre des survivants, des familles et des personnes participant à l'enquête sur l'assassinat de Jorge Carpio Nicolle, Juan Vicente Villacorta, Alejandro Avila et Rigoberto Rivas

Les meurtres et l'état actuel de l'enquête

Le 3 juillet 1993, Jorge Carpio Nicolle, propriétaire et éditeur d'un quotidien et homme politique de premier plan, fondateur du parti politique centriste Unión del Centro Nacional (UCN, Union du centre National), a été tué par balle par une vingtaine d'hommes masqués à son retour d'un rassemblement politique dans le département d'El Quiché. Trois autres personnes, Juan Vicente Villacorta, Alejandro Avila et Rigoberto Rivas, ont également été tuées au cours de l'attaque armée qui lui a coûté la vie.

Le gouvernement a commencé par imputer ces meurtres à l'opposition armée, mais celle-ci ayant décliné toute responsabilité, les autorités ont ensuite attribué ces crimes à des délinquants de droit commun. En juillet 1993, 13 suspects ont été arrêtés. Quatre d'entre eux ont par la suite été inculpés de participation à l'assassinat de Jorge Carpio Nicolle et des trois autres personnes. Deux des inculpés, Thomas Pérez Pérez et Jesús Cuc Churunel¹, ont par la suite été relâchés et aucune charge n'a été retenue contre eux. Les deux hommes appartenaient au Comité de Unidad Campesina (CUC, Comité de l'unité paysanne), syndicat composé principalement de paysans indigènes. Le CUC a soutenu que toutes les preuves les incriminant avaient été forgées de toutes pièces par l'armée, et la veuve de Jorge Carpio, Marta de Carpio, a déclaré publiquement qu'ils n'étaient que des boucs émissaires, utilisés pour tenter de dissimuler les carences de l'enquête officielle sur la

cf. AU 231/93 (index AI : AMR 34/47/93) du 15 juillet 1993 et son suivi (index AI : AMR 34/28/94) du 7 juin 1994.

mort de son mari et de ses trois compagnons. Les poursuites engagées à l'encontre des deux autres inculpés ont également été abandonnées, mais ils demeurent néanmoins en prison sous d'autres chefs d'accusation sans rapport avec ces assassinats.²

Les familles des victimes, parmi lesquelles des personnes elles-mêmes rescapées de l'agression, ont mené leur propre enquête. Convaincues que les forces armées sont responsables de la mort de leurs proches, elles accusent les organes officiels de mener leur enquête sur ces meurtres avec trop peu de détermination. En mai 1994, la belle-fille de Jorge Carpio, Karen Fischer de Carpio, a annoncé qu'elle fournirait des preuves de la culpabilité, dans cette affaire, de membres des Patrullas de Autodefensa Civil (PAC, Patrouilles d'autodéfense civile)³, d'agents civils dépendant de l'armée et d'éléments appartenant à la section de renseignements du G-2. Invoquant les dangers encourus à El Quiché par les témoins des meurtres, elle a obtenu des tribunaux que l'affaire soit transférée de la juridiction de Santa Cruz del Quiché à celle de Guatémala, la capitale.

En mai et juin 1994, quatre arrestations ont été opérées, celles d'un ancien gouverneur d'El Quiché, d'un maire, d'un ex-agent de la section G-2 et d'un chef des PAC, tous originaires de San Pedro Jocopilas, dans le département d'El Quiché. Tous quatre ont été présentés à un magistrat, accusés de participation au meurtre de Jorge Carpio Nicolle et de ses compagnons, puis relâchés, malgré les protestations du procureur qui a souligné qu'il existait contre eux de fortes présomptions. Trois de ces hommes ont par la suite obtenu une mise en liberté provisoire et le quatrième a bénéficié de l'immunité des poursuites en sa qualité de personnalité élue (cf. annexe).

2 Pour de plus amples informations sur ces assassinats, veuillez vous reporter à l'annexe du document, qui contient un extrait de *Guatémala. Des exécutions extrajudiciaires continuent d'être perpétrées sous l'administration de l'ancien procureur des droits de l'homme* (index AI : AMR 34/31/94 - ÉFAI 94 RN 138), document publié par Amnesty International en juillet 1994.

3 Les PAC ont été créées en 1982 pour servir la stratégie de l'armée dans sa lutte contre l'insurrection. Bien que la Constitution stipule que la participation aux patrouilles se fait sur la base du volontariat, elle est dans la réalité obligatoire. Les personnes refusant de s'enrôler dans ces unités ont été accusées d'être des "guérilleros", et un bon nombre d'entre elles ont été victimes d'agressions, de manoeuvres de harcèlement, d'exécutions extrajudiciaires, ou ont "disparu". En janvier 1994, le président de León a rebaptisé les PAC du nom de *Comités Voluntarios de Defensa Civil* (CVDC, Comités volontaires d'autodéfense civile). L'ancien terme demeure toutefois le plus usité.

Selon l'avocat de la famille, six autres individus, tous membres des PAC de San Pedro Jocopilas, ont par la suite été arrêtés et accusés de ces meurtres. Toutefois, à l'exception de l'un d'entre eux, tous ont par la suite été remis en liberté. Dix personnes au total sont à présent accusées d'être mêlées aux faits.

Depuis l'attaque armée, les quatre survivants, y compris la veuve de Jorge Carpio, Marta Arivillaga, sa belle-fille, Karen Fischer de Carpio, et des membres des familles des autres victimes, ont fait à diverses reprises l'objet de menaces de mort, de manoeuvres de harcèlement et de tentatives d'intimidation. Karen Fischer a même été contrainte de quitter provisoirement le pays avec ses enfants. Des membres de la magistrature et des forces de l'ordre chargés de l'enquête ont également été pris pour cibles (cf l'annexe pour de plus amples renseignements sur ces incidents).

Phase initiale du procès

La première phase du procès, l'apertura de prueba (audition des témoins), s'est déroulée du 11 octobre au 25 novembre 1994. Au cours de cette audition, les quatre survivants ont été appelés à la barre pour témoigner. D'autres personnes susceptibles d'apporter des renseignements au tribunal - responsables gouvernementaux et militaires en poste à l'époque du massacre - ont également été convoquées. Parmi les hauts responsables appelés à témoigner figuraient le colonel Mario Mérida González, ancien chef des services de renseignements militaires, à présent vice-ministre de l'Intérieur, le colonel José Luis Fernández, ancien membre de la Police nationale, aujourd'hui chef d'état-major des forces armées, et Víctor A Vásquez, à l'époque commandant de la zone militaire d'El Quiché. Le président du Guatemala, Ramiro de León Carpio, a lui aussi comparu : lors des arrestations de mai et de juin 1994, il avait publiquement déclaré que de fortes présomptions pesaient sur les accusés.

Au cours de la phase d'audition des témoins, une reconstitution de l'attaque armée a été organisée dans le département d'El Quiché. Cependant, en raison des menaces qu'ils avaient reçues peu de temps auparavant et du fait que la reconstitution devait se dérouler à la même heure que le massacre, c'est-à-dire entre vingt et vingt et une heures, dans un endroit qu'ils estimaient extrêmement dangereux, les survivants ont décidé de ne pas y participer. Ils ont également choisi de n'assister à aucune des

séances du tribunal dès lors qu'elles devaient se dérouler dans le département d'El Quiché, une fois encore en raison du manque de mesures de sécurité appropriées dans la région.

Amnesty International a été informée de différentes menaces et mesures de harcèlement dont ont récemment été victimes les personnes participant à l'enquête :

- Le 1er octobre 1994, deux individus non identifiés ont tenté de pénétrer au domicile de Mario López Arrivillaga, neveu de la veuve de Jorge Carpio Nicolle, Martha Arrivillaga, et un des témoins du massacre. Mario López a également appartenu à l'UNC. Il a signalé par ailleurs qu'au cours de la semaine précédente, des membres de la Police nationale l'avaient interpellé devant son appartement et lui avaient confisqué son revolver. Il pense que ces interventions avaient pour but de l'intimider avant le début du procès, au cours duquel il allait être appelé à témoigner. Le ministère de l'Intérieur a été informé de ces deux incidents et a promis d'ordonner une enquête.

- Karen Fischer de Carpio, belle-fille de Jorge Carpio Nicolle, a signalé que le colonel Mario Mérida, vice-ministre de l'Intérieur, avait proféré des menaces à son encontre lors d'un rassemblement qui s'est tenu le 29 septembre 1994. Le colonel Mérida était à la tête du service des renseignements militaires au moment de l'assassinat de son beau-père. K. Fischer a déclaré : « este oficial aseguró ser un buen enemigo mío y me advirtió que no fuera a atestiguar, porque si yo declaraba podría desatar una desestabilización interna en el Ejército » (« Cet officier a affirmé qu'il était mon ennemi et m'a déclaré que je ferais mieux de ne pas témoigner parce que, en le faisant, je risquais de provoquer une déstabilisation au sein de l'armée »). Le colonel Mérida aurait ajouté : « Ud debería hacerle caso a su familia y dejar el caso. » (« Je vous conseille de penser à votre famille et de laisser tomber cette affaire »)⁴. Le colonel Mérida a démenti avoir menacé Karen Fischer et a prétendu ne s'être entretenu avec elle que pour lui donner quelques conseils amicaux.

- Marta Arrivillaga viuda de Carpio - veuve de Jorge Carpio Nicolle, ayant elle-même échappé au massacre du 3 juillet - a fait savoir qu'elle avait reçu toute une série de menaces de mort par téléphone depuis la mort de son mari.

⁴ Siglo Veintiuno, 12 octobre 1994.

- le 12 octobre, le commissaire de police César Augusto Medina Mateo a été tué par balle à Guatémala. Il dirigeait à l'époque l'enquête sur la mort de Jorge Carpio Nicolle et de ses compagnons. Selon les informations recueillies par Amnesty International, César Augusto Medina a été interpellé par un homme, qui lui était visiblement familier, dans la zone 18 de Guatémala. Trois autres individus dans une voiture grise se sont approchés d'eux cependant qu'ils conversaient et ont tiré à bout portant sur le commissaire, puis les quatre hommes ont pris la fuite. Cet assassinat a été suivi par une tentative de meurtre contre un autre membre de la Police nationale qui enquêtait sur la même affaire. Le 17 octobre, enfin, le commissaire Benjamín Franco Pineda, troisième responsable de l'enquête, était son tour agressé et blessé.

Au vu des circonstances qui ont entouré la mort de César Augusto Medina Mateo, il semblerait que les forces de sécurité puissent être impliquées dans l'affaire : le commissaire paraissait notamment connaître l'homme qui l'a abordé dans la zone 18, et il s'est entretenu avec lui. César Medina avait procédé à l'arrestation des quatre hommes mentionnés ci-dessus et interpellés les 31 mai et le 1er juin 1994.

Les accusés

Comme nous avons eu l'occasion de l'indiquer précédemment, dix personnes au total - y compris les quatre hommes arrêtés en mai et en juin - sont actuellement accusées d'avoir participé à l'attaque. Un seul des accusés est aujourd'hui emprisonné, mais sous un autre chef d'inculpation. Juan Acabal Patzán, membre des PAC de San Pedro Jocopilas, est en effet accusé d'un autre meurtre commis à Amatitlán, dans le département de Guatémala. Selon un rapport balistique écrit émanant de la Police nationale, une arme lui appartenant aurait été utilisée lors de l'assassinat de Jorge Carpio Nicolle et de ses compagnons. D'après ce rapport, la même arme avait servi pour le meurtre à Amatitlán. Cependant, les preuves fournies par la police ne semblent pas reposer sur des bases solides puisque, à la suite du rapport, l'expert en balistique de la Police nationale a déclaré devant la cour que le cañon (canon) et le percutor (percuteur) de l'arme qui avait servi pour les deux tueries avaient été changés. Il est impossible, cependant, de déterminer, d'après sa déclaration, quand les modifications ont exactement eu lieu. Les familles des victimes ont appris d'autre part que la police n'avait pas conservé dans ses dossiers les preuves de la relation entre l'arme et le meurtre d'Amatitlán.

De même, elles ont été informées que deux des accusés avaient été libérés parce qu'il s'était avéré, lorsqu'ils avaient été amenés devant le juge, que leur nom ne correspondait pas avec ceux inscrits sur les mandats.

Contexte

Tout au long des trente dernières années, le Guatemala a été le théâtre de graves atteintes aux droits de l'homme. Au cours de cette période, il n'est arrivé qu'en de très rares occasions que des poursuites judiciaires engagées à la suite de violations de ces droits aboutissent à la condamnation des membres des forces de sécurité impliqués. Dans les quelques cas où des condamnations ont été prononcées, ce fut davantage le résultat de pressions soutenues exercées par les familles – aidées des associations de défense des droits de l'homme – sur les tribunaux, pour les forcer à ne pas clore les dossiers, que de la volonté des autorités concernées de poursuivre les coupables. Dans les rares cas où une procédure judiciaire pour violation des droits de l'homme a été engagée contre des membres des forces de sécurité, Amnesty International a observé un recours systématique à des moyens d'intimidation et de harcèlement à l'encontre des familles des victimes – pouvant aller jusqu'aux menaces de mort et aux tentatives d'assassinat. Des personnes qui témoignaient contre des membres des forces de sécurité accusés ont également été prises pour cibles. L'utilisation de ces tactiques d'intimidation et de harcèlement est, on le remarque, particulièrement fréquente au début de la procédure, ou lorsque les familles des victimes ou les témoins s'apprêtent à effectuer leur déposition, et elle se poursuit souvent jusqu'à la fin du procès.

Des membres du pouvoir judiciaire et des forces de sécurité chargés de mener les enquêtes ont eux aussi été victimes de tentatives d'intimidation. Dans un cas au moins, un fonctionnaire de haut rang, José Miguel Mérida Escobar, a été abattu dans la rue, à quelques mètres seulement du siège de la Police nationale, dans des circonstances qui donnent à penser que les forces de sécurité étaient impliquées dans l'action. José Miguel Mérida Escobar était chargé de l'enquête sur le meurtre de l'anthropologue Myrna Mack, poignardée par deux hommes en septembre 1990.

Au moment de sa mort, José Mérida Escobar était sur le point de comparaître devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour apporter son

témoignage concernant le meurtre de Myrna Mack⁵. Alors que la procédure relative à cette affaire était en cours, la soeur de Myrna Mack, Helen Mack, a elle aussi été contamment harcelée par les forces de sécurité, des témoins ont reçu des menaces et des tentatives ont été faites pour empêcher l'établissement de preuves. Malgré toutes ces manoeuvres, la pression internationale était telle que l'ex-sergent Noel de Jesús Beteta a finalement été condamné à trente ans de réclusion pour le meurtre de Myrna Mack.⁶

Le président Ramiro de León Carpio a été élu président du Guatemala par le Congrès le 6 juin 1993 à la suite de l'échec de la tentative d'autogolpe (coup d'État organisé par le pouvoir lui-même) de son prédécesseur, le président Jorge Serrano Elías, renversé en mai 1993. Depuis son entrée en fonction en tant que chef de l'État, Amnesty International a appelé le président de León à faire ouvrir des enquêtes sur plus de 60 cas de violations des droits de l'homme, signalées ou redoutées, contre environ 400 personnes. En plus de dix occasions, il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires présumées, dont l'Organisation estime qu'elles devraient donner lieu à des enquêtes approfondies visant à identifier les coupables et à les traduire en justice. Le fait que le gouvernement se soit jusqu'à présent abstenu d'enquêter avec détermination sur les diverses violations des droits de l'homme commises sous l'administration actuelle, s'ajoutant au nombre croissant des informations signalant des menaces de mort et des manoeuvres de harcèlement, met en évidence qu'en dépit des espoirs de voir s'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays qui avaient pu naître dernièrement, il demeure nécessaire de surveiller étroitement la politique des autorités en la matière.

Les violations des droits de l'homme continuent bien que le gouvernement se soit engagé, lors d'un accord conclu avec l'opposition armée, à respecter et à promouvoir ces droits et à prendre des mesures énergiques contre l'impunité. Cet accord a été signé à Mexico le 29 mars 1994 par des représentants du gouvernement guatémaltèque et de la coalition d'opposition armée, la Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG, Union révolutionnaire nationale guatémaltèque).

5 cf. AU 271/91, *Apparente exécution extrajudiciaire : José Miguel Mérida Escobar* (index AI : AMR 34/35/91), du 8 août 1991.

6 cf. *Guatemala : L'impunité - Une affaire de volonté politique* (index AI : AMR 34/17/93 - ÉFAI 93 RN 101), publié en mai 1993.

Une série de pourparlers devait s'ensuivre, portant chaque mois sur des thèmes différents, notamment le problème des populations indigènes, un accord de cessez-le-feu, des réformes constitutionnelles, et enfin, en décembre 1994, un traité de paix. Entre le 13 et le 23 juin, ont en outre eu lieu en Norvège des réunions rassemblant des membres du gouvernement et de l'URNG, au cours desquelles les problèmes des droits de l'homme ont été débattus. À l'issue de ces discussions, un accord concernant la réinstallation des personnes déplacées en raison des hostilités, notamment des personnes réfugiées au Mexique et à l'intérieur du pays, a été signé. Les deux parties se sont également entendues sur la mise en place d'une Comisión para el esclarecimiento histórico de las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia que han causado sufrimientos a la población guatemalteca, vinculados con el enfrentamiento armado (Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les atteintes aux droits de l'homme et les actes de violence à l'origine des souffrances du peuple guatémaltèque durant les hostilités). Cette commission, qui sera composée de trois membres, n'aura toutefois aucun pouvoir légal pour punir les coupables. Elle enquêtera sur les violations commises depuis le début du conflit armé jusqu'à la signature de l'accord de paix final⁷ et commencera à fonctionner dès la signature du traité de paix, prévu pour décembre 1994⁸. Son mandat est initialement prévu pour une période de six mois, mais pourra être prorogé de six autres mois si ses membres le souhaitent. Elle devra présenter un rapport contenant les résultats de ses enquêtes et faisant des recommandations spécifiques ; ce rapport ne devra pas, toutefois, citer les noms des personnes impliquées dans les violations des droits de l'homme, et ses conclusions ne pourront être utilisées comme preuves auprès d'un tribunal⁹. Une nouvelle série de discussions portant sur la question des droits et de l'identité des peuples indigènes a eu lieu au Mexique le 20 octobre, mais aucun accord n'a été conclu. Le 4 novembre, d'autres pourparlers engagés sur ce sujet n'ont pas non plus abouti. Une troisième série de discussions devait commencer le 27 novembre.

7 « la Comisión será a partir del inicio del enfrentamiento armado, hasta que se suscriba el acuerdo de paz firme y duradera ».

8 « la Comisión se integrará, instalará y empezará a funcionar a partir del día de la firma del acuerdo de paz firme y duradera ».

9 « no individualizarán responsabilidades, ni tendrán propósitos o efectos judiciales ».

Avant la tenue des négociations de Norvège, Amnesty International avait appelé les deux parties à inscrire en bonne place à leur ordre du jour la tenue d'enquêtes approfondies sur les violations des droits de l'homme commises par le passé et la punition des responsables. L'Organisation a fait clairement savoir qu'il était, selon elle, essentiel que toute commission de cette nature se voie attribuer un mandat et des ressources suffisantes pour lui permettre d'examiner tous les cas d'atteintes aux droits de l'homme imputées tant aux forces gouvernementales qu'à l'opposition armée. Elle continue penser que les résultats des enquêtes de la commission devraient être soumis aux organes juridiques compétents et que les auteurs d'exactions et de violations des droits de l'homme devraient être traduits en justice¹⁰. L'Organisation demande en outre instamment que la future commission se penche sur les structures, politiques ou mécanismes qui ont contribué à la persistance des violations des droits de l'homme au Guatemala durant une période de près de trois décennies, fasse un rapport à ce propos et formule des recommandations afin de les éliminer. De telles mesures s'imposent non seulement par égard pour les victimes et leurs familles, mais également si l'on veut empêcher que de semblables violences ne se reproduisent.

Amnesty International considère l'assassinat de Jorge Carpio Nicolle et de ses trois compagnons en juillet 1993 comme un de ces cas de violation des droits de l'homme sur lesquels on dispose d'informations suffisantes pour permettre à une commission telle que celle créée lors des accords conclus en Norvège de mener une enquête approfondie et digne de ce nom.

¹⁰ L'expression "violations des droits de l'homme" est utilisée lorsque les responsables sont des gouvernements (lesquels ont des obligations formelles découlant de la législation internationale relative aux droits de l'homme). Le terme "exactions" s'applique, quant à lui, aux entités politiques non gouvernementales (pour lesquelles les normes internationales ne sont obligatoires qu'à l'occasion des conflits armés).

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI : AMR 34/47/94
ÉFAI 95 RN 013

ÉFAI

DOCUMENT EXTERNE
Londres, décembre 1994

GUATÉMALA

Déni de justice

Menaces et tentatives d'intimidation à l'encontre des survivants, des familles et des personnes participant à l'enquête sur l'assassinat de Jorge Carpio Nicolle, Juan Vicente Villacorta, Alejandro Avila et Rigoberto Rivas

Résumé¹¹

Le 3 juillet 1993, Jorge Carpio Nicolle, propriétaire et éditeur d'un journal et homme politique de premier plan, fondateur du parti politique centriste Unión del Centro Nacional (UCN, Union du centre National), a été tué par balle par une vingtaine d'hommes masqués à son retour d'un rassemblement politique dans le département d'El Quiché. Trois autres personnes, Juan Vicente Villacorta, Alejandro

**La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre GUATEMALA : Denial of Justice : Threats and intimidation of survivors, relatives and those involved in the investigation into the killing of Jorge Carpio Nicolle, Juan Vicente Villacorta, Alejandro Avila and Rigoberto Rivas. Index AI : AMR 34/47/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - janvier 1995.*

Avila et Rigoberto Rivas, ont également été tuées au cours de l'attaque armée qui lui a coûté la vie.

Le gouvernement a commencé par imputer ces meurtres à l'opposition armée, mais celle-ci ayant décliné toute responsabilité, les autorités ont ensuite attribué ces crimes à des délinquants de droit commun. En juillet 1993, 13 suspects ont été arrêtés mais aucun d'eux n'a été reconnu coupable de participation aux assassinats. Les familles des victimes estiment qu'il s'agissait de boucs émissaires, utilisés pour dissimuler les carences de l'enquête officielle.

Les familles des victimes, parmi lesquelles des personnes elles-mêmes rescapées de l'agression, ont décidé de mener leur propre enquête et sont convaincues que les forces armées sont responsables de la mort de leurs proches. Elles ont fourni des preuves de l'implication de certains agents du G-2 (section militaire de renseignements), de plusieurs membres des Patrullas de Autodefensa Civil (PAC, Patrouilles d'autodéfense civile), agissant sous les ordres des militaires, ainsi que d'agents civils dépendant de l'armée.

Dix personnes sont actuellement inculpées d'avoir participé à ces assassinats. Parmi elles, des membres des PAC de San Pedro Jocopilas, dans le département d'El Quiché, un ancien membre du G-2, un ex-gouverneur d'El Quiché et un maire. Bien que ces dix hommes aient été présentés devant un juge, un seul d'entre eux est toujours emprisonné ; un certain nombre des autres ont été mis en liberté provisoire.

Depuis ces meurtres, les survivants et des membres des familles des victimes ont été à diverses reprises menacés de mort et sont en butte à des tentatives d'intimidation et à des manoeuvres de harcèlement. Des magistrats et des membres des forces de sécurité chargés de l'enquête ont également été pris pour cibles. Les incidents se sont multipliés au cours de la première phase du procès, soit à partir du 11 octobre 1994.

Ce rapport résume un document de 9 pages, publié par Amnesty International en décembre 1994 et intitulé : Guatemala. Déni de justice : menaces et tentatives d'intimidation à l'encontre des survivants, des familles et des personnes participant à l'enquête sur l'assassinat de Jorge Carpio Nicolle, Juan Vicente Villacorta, Alejandro Avila et Rigoberto Rivas (index AI : AMR 34/47/94 - ÉFAI 95

RN 013). Si vous désirez de plus amples informations ou souhaitez entreprendre une action à ce sujet, veuillez consulter le document intégral.

ANNEXE

Extrait du document *Guatémala. Des exécutions extrajudiciaires continuent d'être perpétrées sous l'administration de l'ancien procureur des droits de l'homme* (index AI : AMR 34/31/94 - ÉFAI 94 RN 138), juillet 1994

Jorge Carpio Nicolle, propriétaire et éditeur d'*El Gráfico*, principal journal guatémaltèque, était le cousin et l'allié politique de longue date du président de León et un des hommes politiques les plus importants du Guatemala. Fondateur, en 1983, de l'Union du centre national (UCN), parti politique centriste, il avait été candidat aux deux dernières élections présidentielles de 1985 et 1990. Il aurait joué un rôle déterminant dans l'alliance réunissant des organisations populaires, des personnalités du monde des affaires et des éléments des forces armées qui a conduit à la destitution, en mai 1993, de l'ancien président Serrano à la suite de sa tentative d'autogolpe. Quelques semaines seulement avant sa mort, Jorge Carpio avait empêché l'adoption au Congrès d'un projet de loi qui aurait eu pour effet d'amnistier l'ancien président Serrano et les officiers de l'armée qui avaient soutenu le coup d'État du mois de mai.

Le 3 juillet 1993, Jorge Carpio se trouvait apparemment dans sa voiture, dans le département d'El Quiché, lorsque deux douzaines d'hommes fortement armés et portant des cagoules, qui le suivaient, l'ont contraint à s'arrêter et l'ont abattu. Trois autres personnes qui l'accompagnaient, Juan Vicente Villacorta, membre du conseil politique de l'UCN et directeur au sein du parti pour le département d'El Quiché, Alejandro Avila, coordinateur des campagnes de l'UCN, et Rigoberto Rivas, membre de sa garde personnelle, ont également été tués. Sidney Shaw Díaz, quinze ans, a été blessé aux jambes. La veuve de Jorge Carpio, Marta Arrivillaga de Carpio, qui a été témoin du meurtre, affirme avoir entendu un des hommes encagoulés crier : « Tuez Jorge, tuez Carpio ! »¹². Elle a déclaré publiquement que son époux avait, selon elle, été assassiné pour des raisons politiques :

« ... siempre he sostenido que la muerte de Jorge Carpio fue un crimen político, una ejecución extrajudicial y el tiempo me ha dado la razón. »

1 *El Gráfico*, 4 mars 1994.

« ... J'ai toujours soutenu que l'assassinat de mon mari était un crime politique, une exécution extrajudiciaire, et le temps m'a donné raison. »¹³

Durant les quelques mois qui ont précédé l'assassinat de Jorge Carpio, la région avait, semble-t-il, été le théâtre de nombreux affrontements entre les forces gouvernementales et l'opposition armée, ainsi que d'attaques et de vols perpétrés par les militaires contre les Comunidades de Pueblos en Resistencia (CPR, Communautés des populations entrées en résistance)¹⁴.

Les autorités ont tout d'abord imputé ce meurtre à l'opposition armée. L'URNQ a toutefois immédiatement condamné cette action et décliné toute responsabilité.

Le gouvernement a alors attribué ce crime à des délinquants de droit commun. En juillet 1993, 13 suspects ont été arrêtés. Quatre d'entre eux sont passés en jugement, notamment Tomás Pérez Pérez, qui aurait été torturé dans la prison de Santa Cruz, à El Quiché, et Jesús Cuc Churunel, tous deux membres du Comité de Unidad Campesina (CUC, Comité de l'unité paysanne), syndicat de paysans composé en majorité d'indigènes. Leur arrestation a été interprétée par les organisations de défense des droits de l'homme au Guatemala et par la famille de l'homme politique assassiné comme une tentative manifeste des forces de sécurité pour discréditer le CUC tout en masquant les carences de l'enquête officielle sur le meurtre de Jorge Carpio. Suite à la pression exercée par les organisations de défense des droits de l'homme nationales et internationales, dont Amnesty International, et compte tenu de l'insuffisance des preuves, Tomás Pérez Pérez et Jesús Cuc Churunel ont été libérés le 21 mai 1994. Les deux autres accusés, sur lesquels pèsent d'autres charges sans rapport avec le meurtre, sont restés en prison.

On a reproché aux autorités de n'avoir pas mené avec suffisamment de détermination les enquêtes sur ces meurtres, et Marta Arrivillaga de Carpio, veuve de l'homme politique assassiné, a décelé de nombreuses contradictions dans les

2 El Gráfico, 4 mars 1994.

3 Communautés, à majorité indigène, de personnes ayant fui les opérations anti-insurrectionnelles menées par l'armée au début des années 80 et qui, depuis, refusent de réintégrer les zones sous contrôle militaire.

déclarations de la police et de l'armée. Par exemple, d'après une déclaration du ministre de l'Intérieur au quotidien La Hora, parue le 13 juillet 1993, « habían principiado a montar un operativo móvil, precisamente un día antes del asesinato del líder centrista... » (« une opération mobile de la police avait commencé un jour exactement avant la mort du leader centriste »). Le 3 août 1993, cependant, l'inspecteur de police Mariano Carpio Mazariegos déclarait qu'aucune unité de la police ni de l'armée n'était en poste dans la zone et qu'aucune opération de police ne s'y déroulait non plus (« no se destacaron retenes u operativos policíacos en lugares cercanos »). Dans un document officiel daté du 30 juillet 1993, le ministre de la Défense aurait en outre affirmé que, « le 3 juillet, aucune patrouille n'opérait sur ledit pont ni aux alentours » (« no llevaron a cabo ningún patrullaje en dicho puente, ni en lugares aledaños o cercanos a ese el día 3 de julio »).

On également affirmé que des agents des services de renseignements de l'armée étaient impliqués dans l'affaire : Julio Cresencio Sam Batres, ancien agent du G-2 (section militaire de renseignements), aurait déclaré que les responsables de l'assassinat de Jorge Carpio appartenaient à la section G-2. Le journal guatémaltèque Siglo Veintiuno a porté des accusations contre des éléments du noyau dur de l'armée qui, d'après lui, tentaient d'entraver la transition du pays vers la démocratie.

Les membres de la famille de Jorge Carpio se sont efforcés de mener leur propre enquête mais ont alors reçu des menaces par courrier et par téléphone, tout comme les témoins des assassinats et les personnes effectuant les recherches.

En mai 1994, la belle-fille de Jorge Carpio, Karen Fisher de Carpio, rejetant la décision du gouvernement de classer l'affaire, a annoncé qu'elle produirait les preuves de la responsabilité, dans l'assassinat de son beau-père, à la fois de membres des patrouilles d'autodéfense civile (PAC), d'agents civils dépendant de l'armée et d'éléments appartenant à la section G-2 de renseignements. Arguant des dangers encourus à El Quiché par les témoins des meurtres, elle a obtenu des tribunaux le transfert du dossier de la juridiction de Santa Cruz del Quiché à celle de Guatemala.

Le 31 mai et le 1er juin 1994, quatre arrestations ont été opérées, celles d'un ancien gouverneur d'El Quiché, d'un maire, d'un ex-agent de la section G-2 et d'un chef des PAC, tous quatre résidant à San Pedro Jocopilas, dans le département d'El Quiché. Le 2 juin 1994, le maire a été relâché. Il semble, en effet, qu'en tant que

personnalité élue, il jouisse de l'immunité de poursuites. Le 6 juin, l'ancien gouverneur et l'agent du G-2 ont été provisoirement remis en liberté. Le procureur Ramses Cuesta aurait toutefois déclaré qu'ils n'auraient pas dû être libérés compte tenu des preuves accablantes présentées par le ministère public (« existen pruebas contundentes en contra de los implicados en el asesinato ... que fueron liberados recientemente »). D'après la presse du pays, le président Ramiro de León Carpio aurait lui-même déclaré regretter la décision du juge de relâcher les deux hommes. Pour autant qu'Amnesty International le sache, à la mi-juillet, le chef des PAC était toujours en prison.

Suite à ces quatre arrestations, des représentants du ministère public travaillant à El Quiché auraient reçu des menaces par téléphone, d'une voix disant : « Los vamos a matar a todos » (« Nous allons vous tuer tous »). Au début de juin 1994, Ernesto Solís Chávez, le juge de San Pedro Jocopilas qui avait lancé les mandats d'arrêt, a été contraint par les menaces des membres des PAC à changer de juridiction. Il a déposé auprès de la Cour suprême et du procureur des droits de l'homme une plainte solennelle affirmant : « Ellos dicen que ya no quieren verme y que me va a ir muy mal si regreso » (« Ils disent qu'ils ne veulent plus me revoir, et que les choses iront très mal pour moi si je reviens »). Il aurait ajouté : « San Pedro Jocopilas es un municipio muy conflictivo, donde los patrulleros son los que tienen el poder » (« San Pedro Jocopilas est une municipalité où les conflits sont nombreux et où les PAC détiennent le pouvoir »).

Des mandats d'arrêt auraient été décernés à l'encontre de sept autres membres des patrouilles d'autodéfense civile, qui n'ont toutefois pas encore été appréhendés. Karen Fisher de Carpio a été victime d'une manœuvre d'intimidation pour avoir insisté auprès du gouvernement pour que ces arrestations soient effectivement opérées : le 24 juin 1994, à Guatémala, des hommes circulant à bord d'une camionnette découverte ont suivi sa voiture, qui était conduite par son chauffeur. Lorsque le véhicule s'est immobilisé à un feu rouge, la camionnette l'a tamponné et quelques hommes armés en sont sortis. N'ayant trouvé dans la voiture que le conducteur, les individus ont menacé de le tuer s'il tentait de sortir.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : *GUATEMALA. Denial of Justice : Threats and Intimidation of survivors, relatives and those involved in the investigation into the killing of Jorge Carpio Nicolle, Juan Vicente Villacorta, Alejandro Avila and Rigoberto Rivas.* Index AI : AMR 34/37/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - janvier 1995.